

TRAVAUX ROUTIERS

Le 12 mars dernier, les gouvernements du Canada et du Québec annoncèrent l'octroi de subventions qui couvriront les deux tiers des coûts pour six projets de réfection de routes à Duhamel. Les projets totaliseraient 504 375 \$ et doivent être terminés avant avril 2011.

Quoique nous n'avons pas encore les détails, voici un aperçu. D'abord, la rue Principale au village sera repavée, au coût de 57 000 \$. La portion de la municipalité (19 000 \$) sera à la charge de tous les contribuables, soit environ 20 \$ par contribuable. Les autres projets incluent le chemin Iroquois (120 000 \$), le chemin Preston (42 000 \$) et le chemin Filion (15 000 \$).

Les deux autres projets sont au lac Gagnon. Il s'agit du chemin de la Grande Baie qui sera réaménagé aux alentours du ruisseau Ernest pour éviter d'autres inondations. Le coût total est de 120 000 \$. Enfin la partie nord du chemin du Milieu bénéficierait d'un nouveau tracé pour une courbe et de dynamitage pour en élargir une partie, au coût de 150 000 \$.

Sauf le pavage au village, tous ces travaux s'effectueraient sur des artères locales. Donc la partie non subventionnée, soit le tiers des coûts, seraient à la charge des contribuables du secteur. Ainsi un montant de 40 000 \$ serait à la charge de tous les propriétaires situés sur les ch. de la Grande Baie, ch. des Mésanges et ch. de la Pointe-aux-Mouettes, soit, selon nous, environ 450 \$ par propriétaire. Pour le ch. du Milieu nord, la part des propriétaires, 50 000 \$, représenterait une charge de plus de 3 000 \$ par propriétaire de ce secteur. Ces frais pourraient être financés sur plusieurs années.

Quoique les devis ne soient pas encore disponibles, il serait bon que les gens des secteurs concernés puissent faire valoir leurs opinions à ce sujet. Vous pouvez nous contacter ou en discuter avec un membre du Conseil municipal.

SONDAGE

Vous trouvez ci-inclus un bref sondage de six questions au sujet du rôle de l'association lors d'élections municipales. Nous expliquons au recto du questionnaire les raisons qui ont amenées le C.A. à entreprendre cette démarche.

D'abord, il faudrait préciser qu'il n'y a pas lieu de modifier la neutralité de l'APLG quant aux enjeux politiques autres que ceux du domaine municipal. Il semble y avoir unanimité à ce sujet.

Par contre nous constatons qu'il n'y a pas unanimité parmi les membres quant au rôle de l'APLG face aux élections municipales. Nous sommes alors confrontés entre ceux qui croient que l'association a une certaine responsabilité d'exprimer son opinion lorsqu'elle juge que cela est dans l'intérêt de ses membres, et ceux qui préféreraient que l'association demeure silencieuse et ne s'ingère d'aucune façon dans les élections municipales.

Pour les premiers, l'avis de l'APLG peut les aider à participer aux élections et faire un meilleur choix. C'est souvent le cas de villégiateurs qui ont peu d'accès à l'information locale mais qui jugent important d'exercer leur droit de vote. Quoique les opinions émises par l'APLG à ce sujet au cours des 15 dernières années ont peut-être contribué à rehausser la qualité du Conseil municipale, on doit aussi respecter les vœux des membres qui y voit là une ingérence inappropriée pour une association de propriétaires.

Nous espérons que ce [sondage](#) nous permettra de mieux jauger les préférences de la majorité des membres de l'APLG et que les résultats contribueront à une meilleure discussion du sujet lors d'une assemblée annuelle. Un sommaire des résultats sera disponible avant l'assemblée des membres.

ENCORE LES BACS VERTS

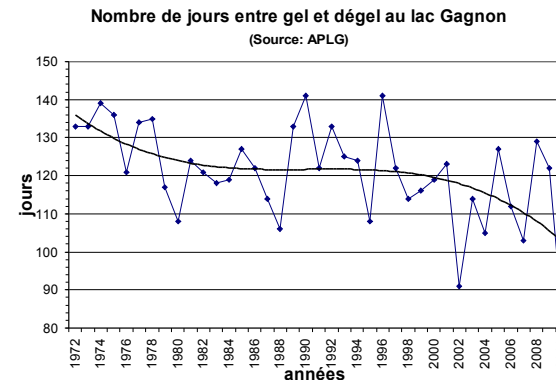
Malgré une résolution du Conseil municipal l'année dernière à l'effet qu'on ne nous imposerait pas l'utilisation des bacs verts, la municipalité vient d'annoncer que les résidents du village doivent les acheter ce mois-ci et que les autres contribuables devront faire de même au cours des quatre prochaines années.

L'APLG a essayé d'obtenir les raisons qui pousseraient la municipalité à imposer ces bacs aux contribuables. Les raisons invoquées ne sont pas convaincantes et nous persistons donc à nous opposer à cette imposition injustifiée. L'APLG ne s'oppose pas à ce que ceux qui veulent ces bacs puissent s'en procurer auprès de la municipalité. Par contre il n'y a pas d'intérêt public qui justifie d'imposer ces bacs à tous ceux qui ont déjà des boîtes à vidange conformes, qui permettent une collecte efficace.

L'APLG a de nouveau fait des [démarches](#) auprès du Conseil à ce sujet.

GEL DU LAC

Suite à un hiver exceptionnellement doux la période de gel du lac Gagnon cette année a été la plus courte qu'on ait jamais enregistrée, soit seulement 84 jours. La tendance au cours des 40 dernières années est bien à la baisse.



LE REMOUS du LAC GAGNON

Avril
2010



APLG

Association des propriétaires
du lac Gagnon

C.P. 354, Duhamel, Québec
J0V 1G0
www.aplg.ca

Conseil d'administration 2009-2010

André Brossard, président
Marc Dufour, vice-président
Derquise Houle, trésorière
Florence Riverin, secrétaire
Bernard Bélanger
Réjean Toutant

Bénévoles:

Gérard Bodard
Jean-Pierre Jarry
Léonce Lessard
Jay Tardif
Claude Toutant
Patricia Steele
Anne Wells

contact: info@aplg.ca

Membership

Nous remercions les 260 propriétaires qui ont payé leur cotisation en ce début d'année. Ceux qui n'ont pas encore payé leur cotisation annuelle peuvent nous faire parvenir le paiement de 15 \$ avec le [formulaire d'adhésion](#) que nous avons envoyé en février dernier et qui est aussi disponible sur notre site web.

N'oubliez pas que votre participation est essentielle au dynamisme de votre association.

Veuillez noter que l'assemblée générale annuelle de l'APLG se tiendra cette année le samedi matin, 3 juillet (détails dans la prochaine édition du Remous, en juin).

PÊCHE

On nous rapporte que la pêche à la ouananiche a été excellente au lac Gagnon lors de la fin de semaine de l'ouverture de la pêche à la truite, à la fin avril.

N'oubliez pas que l'ACPTA a ensemencé de truites, l'année dernière, les lacs Bourgeois, Hughes et Blanc. Vous pouvez taquiner la truite arc-en-ciel au lac Bourgeois. Les cartes de membres de l'ACPTA sont en vente au dépanneur Poliquin, à 15 \$ pour la famille.

RSVL

RÉSEAU DE SURVEILLANCE VOLONTAIRE DES LACS

Nous venons de recevoir du gouvernement les résultats des analyses faites au lac Gagnon l'été dernier dans le cadre du RSVL.

Voici un sommaire comparatif des moyennes:

	2008	2009
Centre du lac:		
Transparence (m.)	5,4	6,3
Phosphore (µg/l)	3,1	1,9
Chlorophylle (µg/l)	1,4	1,2
Carbone (mg/l)	4,5	4,9
Baie des îles:		
Transparence (m.)	4,5	5,0
Phosphore (µg/l)	2,9	3,0
Chlorophylle (µg/l)	1,3	1,2
Carbone (mg/l)	4,4	4,9

Il sera nécessaire d'obtenir des données sur une longue période avant de pouvoir tirer des conclusions valables. Par contre, on peut déjà dire qu'on se compare avantageusement à la plupart des autres lacs.

Nous continuerons de participer au RSVL mais nous avons jugé qu'il sera suffisant de prendre des échantillons à une seule station cette année, soit celle au centre du lac.

VENTE D'ARBUSTES

Pour une troisième année, nous offrons aux membres de l'APLG d'acheter, à un prix avantageux, des plants qui s'adaptent bien à notre environnement. Certains des plants offerts sont particulièrement bien adaptés aux bandes riveraines et aux talus. Profitez-en pour stabiliser le sol de votre propriété et réduire l'érosion. On peut ainsi contribuer à maintenir notre lac en santé, tout en améliorant l'aspect visuel de notre terrain. On a toujours un petit coin qui peut bénéficier d'une touche de verdure ou de couleur. À chaque année, une quarantaine de membres achètent environ 500 plants.

Cette année nous utiliserons la même formule que l'année dernière, c'est à dire que les membres du conseil d'administration livreront les plants gratuitement à votre propriété, le samedi matin, 5 juin. Si vous ne pouvez être présents au moment de la livraison, ou même au courant de cette fin de semaine, on livrera les plants, bien arrosés, tout en s'assurant qu'ils ne seront pas trop exposés au soleil ou au vent. Ils peuvent se maintenir ainsi pendant au moins une semaine.

Si vous êtes intéressé, vous devez nous faire parvenir votre [bon de commande](#) ainsi qu'un chèque fait à l'ordre de l'APLG **pour le 7 mai 2010**. Le montant de ce chèque peut inclure aussi votre cotisation annuelle de 15 \$.

Dans le dépliant ci-joint, vous trouverez la liste des plants offerts et des informations pertinentes concernant la plantation. Les prix affichés incluent toutes les taxes et les frais de transport.

Nous vous prions de fournir votre nom et votre adresse au lac accompagnée de détails, s'il y a lieu, pour faciliter la livraison.

Pour plus d'informations, contactez nous à info@aplg.ca ou au 819-428-8809.

NOUVELLES EN BREF

- La construction d'un nouveau pont pour enjambrer le ruisseau Ernest, à l'accueil Gagnon, devrait être terminée au cours du mois de mai.

- Le poste de lavage pour les bateaux sera dorénavant situé au Centre touristique du lac Simon, près du mini golf.

- Les vignettes de bateaux émises aux contribuables en 2008 et 2009 seront encore valides cette année. Les contribuables de Duhamel qui auraient besoin d'une nouvelle vignette pour avoir accès au lac Gagnon pourront s'en procurer une gratuitement auprès de la municipalité, sur présentation d'une preuve du droit de propriété de leur embarcation.

- Les employés de la municipalité de Duhamel ont reçu leur accréditation au Syndicat canadien de la fonction publique. La municipalité a mis sur pieds un comité de négociation et a retenu les services d'un négociateur au taux de 190 \$/heure.

- On installera des numéros civiques en bordure du ch. du lac Gagnon ouest, entre le village et le ch. de la Pointe-à-Baptiste, cette année. Éventuellement, on fera de même pour les autres propriétés de la municipalité.

- On installera 43 panneaux « Cul de sac » sur l'ensemble du territoire de Duhamel, ce qui contribuera à une meilleure sécurité.

- La municipalité fera l'acquisition d'une nouvelle pépinière au coût de 115 000 \$. L'achat sera financé sur une période de dix ans.

- Le rôle d'évaluation actuel a été reconduit pour les années 2011 à 2013. Donc la valeur actuelle des propriétés continuera d'être utilisée pendant les trois prochaines années pour fixer les taxes municipales à Duhamel.